

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.12.2019	10h47		DFS
ANNULE ET REMPLACE LA VERSION FIGURANT DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical	Lié à : (obligatoire) ad 19.029
Titre : Amendement au projet de décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2019	
Contenu : DFS / SFIN, groupe 36, diminution participation CE aux institutions paraétatiques pour le contrat-formation – Charges transfert : -1'346'976 francs.	
Motivation (facultatif) : Les entreprises privées doivent se débrouiller pour trouver les financements nécessaires (y compris par le biais des contrats d'apprentissage) au paiement des 0,58% de la masse salariale du contrat-formation. Les institutions paraétatiques doivent être logées à la même enseigne dans un souci d'équité. Suite aux explications du Conseil d'État, l'amendement a été ramené à 1'346'976 francs au lieu de 1'846'976 francs, permettant ainsi largement de tenir compte des institutions pour lesquelles l'État a une obligation légale de prise en charge de l'entier des charges.	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Matthieu Aubert		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Béatrice Haeny		